

QUESTIONNAIRE CHOIX MULTIPLES 2

CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

Module entraînement « REPONSES »



La réponse est considérée comme correcte, dès lors que le candidat a choisi les seules bonnes réponses à la question posée.

La réponse est considérée comme fausse lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat.

Pour chaque réponse correcte, un point est attribué. Pour chaque réponse fausse, aucun point n'est attribué ou retiré.

La notation se fait sur un total de quarante points.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

Durée maximale de l'épreuve 45'

1 En milieu naturel

- Avec un drapeau jaune hissée, j'interdis la baignade A
- Avec un drapeau rouge hissée, j'interdis la baignade B
- Sur l'échelle de beaufort qui indique F6, je hisse le drapeau vert C

2 Les analyses de qualité de l'eau en piscine

- Sont confidentielles et ne doivent pas être vues du public A
- Doivent être affichées et visibles par le public B
- Sont réalisées au moins 4 fois par mois par l'ARS C

3 La météo marine annonce Force 10 sur l'Echelle de Beaufort

- C'est une tempête A
- C'est un coup de vent B
- Je dois fermer la baignade C

4 Une piqûre de vive

- Peut provoquer une violente douleur A
- Peut occasionner des nécroses de la peau B
- Est provoquée par un animal de la classe des physalies C

5 L'ARS

- Est l'Agence Régionale de Sécurité A
- Est l'Agence Régionale de Santé B
- Assure uniquement le contrôle de la qualité de l'eau des piscines C

6 Les analyses d'eau en piscine effectuées par le personnel

- Peuvent être réalisées par un BNSSA A
- Sont obligatoires 1 fois par mois B
- Doivent être effectuées au moins deux fois par jour C

7 En mer les "bâches"

- Se trouvent principalement sur les côtes de la Manche A
- Sont toujours en Méditerranée B
- Ne sont absolument pas dangereuses C

8 L'Echelle de Beaufort est

Une grille de notation des sauveteurs en fin de saison
Une grille qui indique la force du vent et les effets sur l'état de la mer
Internationale et permet à tous les marins de la comprendre

A
B
C

THEME : DIPLOMES COMPETENCES OBLIGATIONS

9 Un BNSSA

Doit suivre une formation continue pour réactualiser son BNSSA tous les 5 ans
Doit suivre une formation continue en secourisme tous les ans
Peut conserver une activité sans satisfaire à aucune formation continue

A
B
C

10 Dans un club de natation sportive

Un BNSSA peut assurer la surveillance des usagers
Un BNSSA peut encadrer les activités et assurer certains cours
Un MNS peut assurer l'enseignement de la natation

A
B
C

11 Avec le BNSSA je peux

Encadrer contre rémunération des élèves en club et enseigner la natation
Assurer des cours d'aquagym
Surveiller contre rémunération des enfants en accueil collectif de mineurs

A
B
C

12 Un Surveillant de Baignade pour accueil collectif de mineurs peut

Travailler seul dans une piscine municipale avec une dérogation préfectorale
Surveiller uniquement les lieux d'accès gratuits
Peut surveiller un accueil collectif de mineurs

A
B
C

13 J'ai 16 ans

Je peux passer le permis mer option côtier
Je peux passer le permis plaisance en eaux intérieures
Je dois attendre d'avoir 18 ans pour passer l'un de ces deux permis

A
B
C

14 Un BNSSA peut-il surveiller seul une baignade d'accès payant ?

- Non jamais
- Oui à condition d'avoir plus de deux ans d'ancienneté
- Oui à condition d'avoir obtenu une dérogation préfectorale

A
B
C

15 Un BNSSA peut encadrer une séance de natation scolaire

- En étant rémunéré pour cette action
- En étant bénévole pour cette action
- En remplacement d'un MNS

A
B
C

16 L'obtention du BNSSA est un prérequis pour

- Se présenter à une sélection pour devenir MNS
- Valider l'unité d'enseignement de Surveillant Sauveteur Aquatique en Littoral
- Porter un tee-shirt de MNS

A
B
C

THEME : LE CONTEXTE JURIDIQUE

17 Les textes réglementaire s'établissent dans cet ordre hiérarchique

- Lois, décrets, arrêtés, circulaires
- Lois, arrêtés, décrets, circulaires
- Circulaires, arrêtés, décrets, lois

A
B
C

18 Un second jugement est instruit

- Par une cour de cassation
- Par une cour d'appel
- Par le conseil d'état

A
B
C

19 Suite à une noyade dans un lieu surveillé, la responsabilité civile et pénale d'un BNSSA

- Peut être engagée
- Ne peut jamais être engagée
- Si un MNS était présent, lui seul doit répondre de l'accident

A
B
C

20 Le port d'un tee-shirt de Maître-Nageur Sauveteur par un BNSSA

- Est autorisé A
- Peut se voir qualifié d'usurpation de titre B
- Expose son contrevenant à 15 000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement C

21 La responsabilité des maires

- Le maire dispose d'un pouvoir de police spécial en matière de baignades A
- En cas de carence du maire, l'autorité de substitution est le préfet B
- Le Maire peut être inquiété même pour une noyade hors zone surveillée C

22 Une assurance en responsabilité civile professionnelle

- Permet de dédommager une victime, ou ses proches lors d'une condamnation civile A
- Permet de dédommager une victime, ou ses proches lors d'une condamnation pénale B
- Est la même assurance que la responsabilité civile personnelle C

THEME : ORGANISATION DE LA SECURITE

23 Un SB

- Peut organiser une baignade pour mineurs près d'une plage surveillée, s'il est autorisé A
- Peut organiser une baignade pour mineurs sur une plage non surveillée B
- Ne peut assurer la surveillance de mineurs qu'en assistance d'un MNS C

24 Les sauveteurs abaissent le drapeau

- Quand une intervention importante le nécessite A
- En fin de surveillance à la fermeture du poste de secours B
- Quand la mer est dangereuse C

25 Dans une piscine d'accès payant, ouverte au public

- Le POSS est obligatoire A
- Le POSS est un document interne et ne doit pas être affiché B
- Le POSS n'est pas obligatoire mais recommandé C

26 La surveillance est plus efficace lorsque

- Les surveillants sont côte à côte
- Les surveillants sont positionnés sur des chaises hautes uniquement
- Les surveillants sont positionnés alternativement sur une chaise haute et en déplacement

A
B
C

27 Dans le code du sport, « surveillance constante et exclusive » sous-entend,

- Que le MNS peut enseigner et surveiller en même temps
- Que le BNSSA peut se distraire durant la surveillance avec un smartphone
- Que le non-respect des règles de sécurité peut conduire à une lourde condamnation

A
B
C

28 Le règlement intérieur d'une piscine ouverte au public

- Edicte des règles que les utilisateurs doivent respecter
- Le MNS est le seul garant pour le faire respecter
- Comporte des sanctions en cas de non - respect

A
B
C

29 L'arrêté municipal des plages surveillées

- Est pris par le Maire
- Est pris par le préfet
- Les surveillants sauveteurs se doivent de le faire respecter

A
B
C

THEME : SURVEILLANCE ET SECURITE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

30 Une piscine privée et réservée aux enfants d'un Accueil Collectif de Mineurs

- Peut être surveillée par un SB
- Peut être surveillée par un BNSSA
- Doit obligatoirement être surveillée par un MNS

A
B
C

31 Une piscine de camping ouverte uniquement à ces résidents nécessite

- Systématiquement une surveillance
- L'information au public de l'absence de surveillance
- La présence d'un appareil d'oxygénothérapie

A
B
C

32 L'obligation faite aux ERP « établissements recevant du public » de s'équiper d'un Défibrillateur

- Ne concerne pas les campings **A**
- Concerne tous les campings **B**
- Ne concerne que les campings avec une piscine **C**

33 Pour une association type 1901

- Le responsable de la sécurité des membres est le président **A**
- Un BNSSA peut être salarié pour assurer la surveillance des membres **B**
- Un BNSSA peut animer des activités sportives en étant salarié **C**

THEME : SURVEILLANCE ET SECURITE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

34 La surveillance de la natation scolaire

- Peux se faire par un BNSSA en autonomie alors que le MNS enseigne **A**
- Peux se faire alors que le BNSSA assiste un MNS **B**
- Un BNSSA peut bénévolement être agréé pour encadrer la natation scolaire **C**

35 L'enseignement de l'aquagym contre rémunération

- Peut se faire par BNSSA qui dispose d'un diplôme fédéral d'aquagym **A**
- Peut se faire en autonomie si le BNSSA dispose du TPF « coach fitness dans l'eau » **B**
- L'encadrement de séances collectives d'animation en aquafitness doit se dérouler dans un bassin d'une profondeur maximale de 1,30 m et sous la surveillance d'un BNSSA ou d'un MNS. **C**

36 Les activités de plongée subaquatique

- Sont réglementées par le code du sport **A**
- L'enseignement bénévole ou rémunéré doit être assuré par un moniteur breveté **B**
- Un directeur de plongée doit organiser l'activité et coordonner les secours **C**

37 Dans le cas d'un enfant en arrêt cardio-respiratoire, suite à une noyade

- Il faudra commencer immédiatement par faire 5 insufflations
- Il faudra commencer immédiatement par faire le massage cardiaque
- Il faudra masser au moins à 100 compressions à la minute

A
B
C

38 Pour un adulte en détresse vitale, SpO2 < à 94%, il faudra utiliser lors d'une noyade

- Un masque haute concentration + débit initial à 15l/mn
- Utilisation masque moyenne concentration + débit initial à 15l/mn
- Utilisation lunette à O2 + débit initial à 15l /mn

A
B
C

39 Un Stade 3 est caractérisé par une victime

- Consciente et fatiguée
- Consciente avec des signes de détresse respiratoire
- Inconsciente avec des signes de détresse respiratoires

A
B
C

40 Le chlore utilisé en piscine pour le traitement de l'eau

- Peut s'avérer très toxique
- Peut être conditionné sous forme liquide, solide ou gazeuse
- A des propriétés spécifiques pour ne pas brûler au contact avec la peau

A
B
C